

## Engagement partagé dispositif « Le joker »



Sur le territoire de la ville de Poitiers, des acteur·ice·s culturel·le·s, socio-culturel·le·s, sociaux·ale·s, médico-sociaux·ale·s, sportif·ives attribuent à l'art, à la culture et au sport, un rôle essentiel dans l'émanicipation et l'épanouissement individuel et collectif des citoyen·ne·s.

Par cet engagement, iels décident de porter une attention particulière aux personnes qui en sont le plus éloignées.

iels affirment ainsi leur volonté de participer à un dispositif solidaire et unique en direction des habitant·e·s de Poitiers ayant de petits revenus, intitulé « **Le joker** ».

Pour cela, les acteur·rice·s partenaires du dispositif déclarent :

- **Confirmer la nécessité absolue d'une politique tarifaire solidaire adaptée aux publics qui rencontrent des difficultés économiques sur le territoire de Poitiers, et en ce sens, s'engager à proposer la tarification commune et solidaire «Le joker».** Celle-ci est définie et révisée par l'ensemble des partenaires du dispositif. Le Centre d'Animation de Beaulieu est garant de la cohérence tarifaire du dispositif et se positionne pour trouver un compromis avec les partenaires lorsque cela est nécessaire ;
- **S'entendre sur la nécessité d'engager des processus de médiation auprès des habitant·e·s les plus éloigné·e·s de l'art, de la culture et du sport.** Cette médiation peut se faire soit directement auprès des publics visés, soit par l'intermédiaire de relais disposant de professionnel·le·s de la médiation ;
- **Adhérer au principe de solidarité financière sans contrepartie et valoriser la participation financière ainsi que les fréquentations des publics concernés (partenaires ayant une programmation) dans le bilan annuel élaboré collectivement ;**
- **S'engager à communiquer pour tous et à informer régulièrement de :**
  - l'existence du dispositif,
  - ses modalités d'accès,
  - l'application de la tarification «Le joker» sur les évènements organisés par les partenaires ;
- **Participer de manière collective à des temps de réflexion, de bilan, de partage d'expériences à partir des objectifs du dispositif ;**
- **Être acteur·rice·s du réseau de partenaires «Le joker» en liaison avec la personne chargée de la coordination, pour lui permettre d'assurer pleinement le rôle de personne ressource auprès des publics concernés et des professionnel·le·s du champ social :**
  - en échangeant régulièrement avec elle sur les inscriptions, les problèmes rencontrés, les retours divers du public et des professionnel·le·s...
  - en l'invitant régulièrement aux diverses rencontres et réunions en amont des programmations (présentations de saisons, de programmes, de festivals, de projets de médiation et de territoire...), ainsi qu'aux évènements et programmations des partenaires culturels et socioculturels tout au long de la saison.
  - en l'informant en amont des spécificités mises en œuvre pour certains évènements.